



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Ministère de la Santé et de la Prévention
A l'attention de Madame DARRIEUSSECQ Geneviève
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS

Madame la Ministre,

Le service médical de l'Assurance Maladie, un maillon essentiel du système de santé français, est en passe de disparaître.

Sous couvert d'une « modernisation » visant à rationaliser les ressources, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) s'apprête à démanteler l'un des derniers remparts garantissant **l'impartialité des décisions médicales** dans le système de protection sociale. Ce projet de transformation, dont les implications ont été partiellement dissimulées sous des arguments de simplification administrative, représente une véritable **mise en danger de la qualité des soins et de la santé publique**.

Un projet imposé dans l'urgence (en seulement deux mois de consultation des élus du personnel et sans consultation de la gouvernance), au mépris des principes fondateurs de 1945.

Le service médical de l'Assurance Maladie (SCM) est historiquement **une structure indépendante**, composée de médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes conseils, chargée de contrôler la pertinence des soins, d'accompagner les professionnels de santé, et de participer à la lutte contre la fraude. Ce service, bien qu'imparfait, constitue un **organe d'expertise médicale unique, en appui d'un système de santé solidaire**.

Le scénario retenu par la CNAM prévoit l'intégration de l'ensemble des personnels médicaux et administratifs du SCM au sein des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). Les 16 directions régionales du service médical (DRSM) seront supprimées, et les praticiens-conseils seront désormais subordonnés aux directeurs des CPAM, responsables de leur évaluation et de leur avancement.

Or, derrière ce discours de « simplification », se cache une réalité bien plus préoccupante. En intégrant le service médical dans les CPAM, le projet opère un bouleversement profond de la gouvernance et du fonctionnement des contrôles médicaux. La dilution des compétences médicales au sein d'entités administratives engendre plusieurs risques majeurs : la perte de l'indépendance des praticiens-conseils, l'affaiblissement de leur rôle de contrôle et d'accompagnement des soins, et **l'immixtion des contraintes budgétaires dans des décisions qui devraient rester purement médicales**. Le projet actuel, en plaçant ces praticiens sous la coupe des CPAM, remet en cause cette indépendance et risque d'introduire des pressions inacceptables sur les prescriptions, les arrêts de travail et le remboursement des soins.

Cette indépendance, indispensable pour prévenir les abus tout en préservant la qualité des soins, est aujourd'hui en péril.

Elle constitue aussi pour les tribunaux, et la jurisprudence est constante sur ce point, une garantie en matière de contentieux ~~ou~~ et de recouvrement des sommes lors du recours contre tiers.

Le respect du secret médical constitue un autre point de préoccupation. L'intégration des missions médicales dans des équipes administratives élargies rendra l'accès aux données de santé plus facile, augmentant ainsi les risques de violation de la confidentialité des informations médicales. La mise en œuvre d'une « délégation médico-administrative » dans les CPAM, telle qu'envisagée par le projet, pourrait entraîner une banalisation de l'accès aux données de santé, compromettant le respect des obligations de déontologie et la confiance des assurés dans le système.

Des conséquences graves pour les assurés et les professionnels de santé.

Les premiers impactés par cette réforme seront les assurés sociaux et les professionnels de santé. La disparition du SCM entraînera une dégradation de la qualité des services rendus, en raison de la perte de compétences spécialisées et de la dispersion des équipes. Les délais de traitement des dossiers, notamment dans la gestion des arrêts de travail et des dossiers complexes, pourraient s'allonger, générant un préjudice direct pour les assurés les plus fragiles.

Cette réforme, loin d'apporter une solution aux problèmes de pénurie de praticiens-conseils, aggrave la crise d'attractivité des métiers du contrôle médical et pousse de nombreux professionnels à quitter le service public.

Face à ce projet aux conséquences potentiellement désastreuses, nous, représentants syndicaux et personnels du service médical, appelons les assurés, les professionnels de santé, et l'ensemble des acteurs de la société civile à se mobiliser.

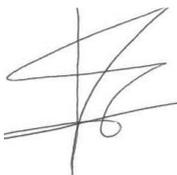
La disparition du service médical dans sa forme actuelle est une menace directe pour la qualité des soins et pour le maintien d'un système de santé solidaire, équitable et transparent.

Nous demandons le retrait immédiat de ce projet et l'ouverture d'un dialogue réel et constructif pour construire, ensemble, un service médical renforcé, au service de tous, et respectueux des principes fondateurs de la Sécurité Sociale.

En l'attente d'un entretien avec vos services,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bruno Gasparini



Secrétaire Général SNFOCOS

2 rue de la Michodière
75002 PARIS